

**16 Provinces**

Ogooué-Ivindo/Département de l'Ivindo/Makokou/Tribunal de première instance

**La nouvelle présidente dans ses fonctions**



La nouvelle présidente du tribunal, Isabelle Maganga, a été présentée aux autorités...



... dont le gouverneur Jules Djeki, au cours d'une audience présidée par...



... la vice-présidente, Rogea Carolle Zamba Zengui (milieu).

Photo : Vianney Madzou

Photo : Vianney Madzou

Photo : Vianney Madzou

**Vianney MADZOU**  
Makokou/Gabon

*Nommée lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature, Isabelle Maganga a été installée dans ses fonctions au cours d'une audience solennelle, le 23 novembre dernier.*

L'ANNÉE judiciaire 2018-2019 a officiellement démarré le 23 novembre au tribunal de Makokou. La première audience a été consacrée, comme cela est de coutume, à l'installation des magistrats nouvellement affectés ou nommés au sein de la juridiction. L'installation ayant principalement retenu l'attention est naturellement celle de la nouvelle cheffe de la juridiction.

Précédemment présidente du tribunal de Tchibanga (province de la Nyanga), Isabelle Maganga a été mutée lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature pour prendre la tête du tribunal de première instance de Makokou. La vice-présidente, Rogea Carolle Zamba Zengui, qui a présidé l'audience d'installation de la nouvelle présidente, a tenu à rappeler aux autorités présentes, en tête desquelles le gouverneur de la province Jules Djeki, le cadre légal du cérémonial. « Ce rituel qui s'impose à nous est prévu par la loi 016/94 du 16 septembre 1994 portant Statut des magistrats », a-t-elle indiqué, non sans citer l'article 16 de cette loi qui dispose : « les magistrats sont installés dans leurs fonctions en audience solennelle de la juridiction à laquelle ils sont

nommés ou rattachés ». La lecture du curriculum vitae de la nouvelle présidente par la procureure de la République, Ingrid Dany Kama, a permis de faire étalage de l'expérience de la nouvelle chef de la juridiction de Makokou. Isabelle Maganga est entrée dans la magistrature en 2007 et a servi successivement à Lambaréné, Oyem et Tchibanga. Elle a, notamment, occupé les fonctions de présidente du tribunal pendant trois années dans cette dernière ville, avant d'atterrir dans le chef-lieu de l'Ogooué-Ivindo. C'est donc une magistrate pétrie d'expérience, tant sur le plan de la profession que du management, qui arrive à la tête du tribunal de première instance de Makokou. Ce qui lui a permis de prodiguer

quelques précieux conseils à ses collègues qui ont, comme elle, la lourde mission de rendre la justice au nom du peuple gabonais. « Pour mener à bien cette mission, nous devons garder à l'esprit que la déontologie, l'éthique professionnelle et l'humilité doivent nous guider dans cette profession que nous avons choisie », leur a-t-elle rappelé. Non sans les inviter à cultiver « les vertus d'honnêteté, de ponctualité et de respect de l'autorité », et d'éviter « les transactions qui pourraient ternir » leur image et le serment prêté. Aux greffiers, qui constituent « le maillon indispensable du service public de la justice », la nouvelle présidente a demandé d'avoir, chevillées à l'esprit, les vertus cardinales que sont la discipline, l'inté-

grité et le respect. **TABLEAU SOMBRE** • Elle n'a pas manqué d'indiquer aux Ogivins l'attitude à observer devant les décisions rendues par la justice : « les décisions de justice ne doivent pas être contestées par des comportements (de nature à diffamer ou à outrager le juge) qui heurtent la morale et les mœurs. » Car, « les voies de recours ont été prévues à cet effet », a-t-elle dit. La nouvelle patronne de la juridiction de Makokou a, enfin, demandé au gouverneur Jules Djeki de porter les doléances du personnel judiciaire auprès de la plus haute institution dont il est le représentant. La vétusté criante du bâtiment n'a pu échapper à celle qui n'y travaille que depuis quelques jours. Des problèmes d'éta-

chéité font que les lieux s'inondent lorsqu'il pleut abondamment. D'autre part, l'espace est devenu tellement exigu que, comme elle l'a fait observer, « les juges et greffiers affectés l'année dernière sont obligés de squatter dans la salle d'audience, parce que n'ayant pas de bureaux. » A cela s'ajoutent « la dégradation avancée du mobilier, l'absence du matériel informatique » et « le manque de véhicules de fonction pour le président du tribunal et le procureur de la République. » Un tableau bien sombre qui fait dire à tout observateur que produire des résultats satisfaisants dans ces conditions-là, relève de l'exploit. Or, c'est pourtant ce à quoi s'attelle chaque jour le personnel judiciaire de Makokou.

Estuaire/Département du Komo-Mondah/Ntoum/Syndicat des commerçants

**Autour d'une table pour "sécuriser les commerçants"**



L'intervention du SG de la Confédération gabonaise des syndicats des commerçants, Abass Nziengui (d).



Le président du Syndicat des commerçants du Komo-Mondah, M. Demba (d) a parlé au nom de ses pairs.



Le conseiller du ministre de l'Economie, Andy Makindey Nze Nguema.

Photo : Prospère Sax Nzé Bekalé

Photo : Prospère Sax Nzé Bekalé

Photo : Prospère Sax Nzé Bekalé

**PSNB**  
Ntoum/Gabon

LA salle polyvalente de Ntoum a servi, récemment, de cadre à la réunion des commerçants de cette ville, à l'initiative du Syndicat des commerçants du Komo-Mondah que dirige M. Demba, en collaboration avec la Confédération gabonaise des syndicats des commerçants, représentée par son secrétaire général, Abass Nziengui. Le but de cette rencontre qui était de trouver ensemble des solutions aux difficultés auxquelles sont confrontés les opérateurs économiques du secteur du commerce dans cette ville s'est tenue en présence des représentants du ministère de l'Économie dont le conseiller du

ministre, chargé de la Compétitivité et croissance, Andy Makindey Nze Nguema, et le directeur général de la Concurrency et de la consommation (DGCC), Emmanuel Eyeghe Nze. « En vivant au Gabon, nous faisons du commerce dans ce pays, nous payons des impôts au Gabon. Cela veut dire que le commerce que nous exerçons nous donne le droit d'avoir la protection du gouvernement », a, d'entrée, déclaré M. Demba. Ajoutant qu'« au niveau de Ntoum, nous avons de multiples problèmes. Il y a des taxes municipales prévues par la loi, nous les payons. E, tant que locataires, nous payons double. D'abord, la taxe du domaine communal que nous versons à la mairie, et le loyer au propriétaire chaque fin de mois. Il y a aussi les deux services d'hygiène qui prélèvent



Quelques membres du syndicat.

leurs taxes. Entre la santé et la mairie, nous ne savons plus qui doit contrôler ou pas. Nous voulons que la lumière soit faite par des autorités compétentes. » Puis, il a évoqué le problème des fa-

çades sur tous les établissements de commerce de la ville. Une décision imposée aux commerçants par la municipalité de Ntoum sans qu'ils sachent à quoi cela a servi. « Les commer-

çants ont dépensé beaucoup d'argent pour faire ces façades devant leurs bâtiments. Mais de nos jours, aucun commerçant n'a jamais été remboursé. Bien au contraire », s'est plaint le porte-parole des commerçants. Les représentants du ministère de l'Économie ont fait savoir aux opérateurs économiques que leur présence à Ntoum visait à trouver des solutions aux problèmes soulevés par les commerçants. « Le 21 novembre dernier, le Syndicat des commerçants du Komo-Mondah a été reçu par le directeur de cabinet du ministre. Au sortir de ce rendez-vous, il a été dit par la tutelle de régler le problème qui se passe à Ntoum. Après un travail fait sur le terrain depuis la semaine dernière, nous avons constaté que les commerçants étaient confrontés à trois types

de difficultés. D'abord, la communication : ils ne répondent pas aux convocations de l'administration. Ils préfèrent négocier avec les agents sur place. Ensuite, l'inexistence d'affichage des prix sur certains articles : nous avons attiré leur attention sur ces manquements. Ne pas le faire, c'est une infraction. Enfin, le bail administratif. Une caravane est passée à Libreville, Owendo et Akanda à l'initiative de la DGCC, et va se poursuivre à Ntoum, pour expliquer aux uns et aux autres la nécessité de signer un bail. Une manière de se protéger vis-à-vis du bailleur, et ne pas être à la merci de ce dernier afin d'éviter d'être victime des humeurs de celui-ci », a confié Andy Makindey Nze Nguema avant d'ajouter que « sécuriser le commerçant, c'est surtout sécuriser le commerce. »